

élegibilité aux élections du CHSCT

Par napakatbras, le 14/10/2012 à 15:31

Bonjour,

L'élection du CHSCT doit avoir lieu.

La société concernée, de 80 personnes, est physiquement constituée ainsi :

le siège basé en région parisienne est d'environ 60 personne et les 20 autres personnes dans des agences commerciales en province via 3 agences :

- 4 personnes
- 6 personnes
- 10 personnes

il n'y aurait donc qu'un seul CHSCT à mettre en place (établissement unique). pour autant, les salariés de province peuvent ils se présenter à l'élection ?

cdlt yb

Par **P.M.**, le **14/10/2012** à **17:41**

Bonjour,

A priori, tout salarié de l'entreprise à vocation à être membre du CHSCT s'il travail dans le ressort de compétence de celui-ci...